

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TIERCE

SEANCE DU 15 FEVRIER 2021

Convocation du 9 Février 2021

Nombre de conseillers :	
- En exercice.....	26
- Présents	24
- Votants	25

Conformément à l'article L121-17 du code des communes, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 19 février 2021.

L'an deux mille vingt et un, le quinze du mois de Février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de Février sous la présidence de M. GIRARD Jean-Jacques

Etaient présents : M. GIRARD, Mme CHEVE, Mme BOLZE, Mme RENAUDON, M. FRONTEAU, Mme STEFANI, M. PRADES, Mme TELLIER, M. CADEAU, Mme MASSE, M. LECAPLAIN, Mme JOSSEAUME-LECORNIER, M. FOLLIOT, Mme BOPP, Mme SALLOTE, M. LORIEUX, Mme VILLEMANT, M. DUCHESNE, Mme GUILLOIS, M. PIGOT, Mme GRUMETZ, M. GODEFROY, Mme PUIG, M. MARQUIS

Etais excusé et avait donné pouvoir :

Monsieur LOUISET donne pouvoir à Mme BOLZE

Etais excusé: Monsieur THALER



2021-02-04

DENOMINATION DE VOIES

Monsieur Eric LECAPLAIN, adjoint en charge de la voirie et de l'environnement rappelle au conseil municipal que la commune continue à améliorer l'identification des voies :

C'est la raison pour laquelle, vu l'avis de la commission permis de construire, il est proposé d'adopter les dénominations suivantes, conformément au plan annexé :

- Impasse Jean THOMIN,
- Prolongation de la « Rue Sainte Anne » existante,
- Impasse de la Caille des blés.

Après débat, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire fait passer au vote et après un vote à main levée, le conseil municipal à l'unanimité,

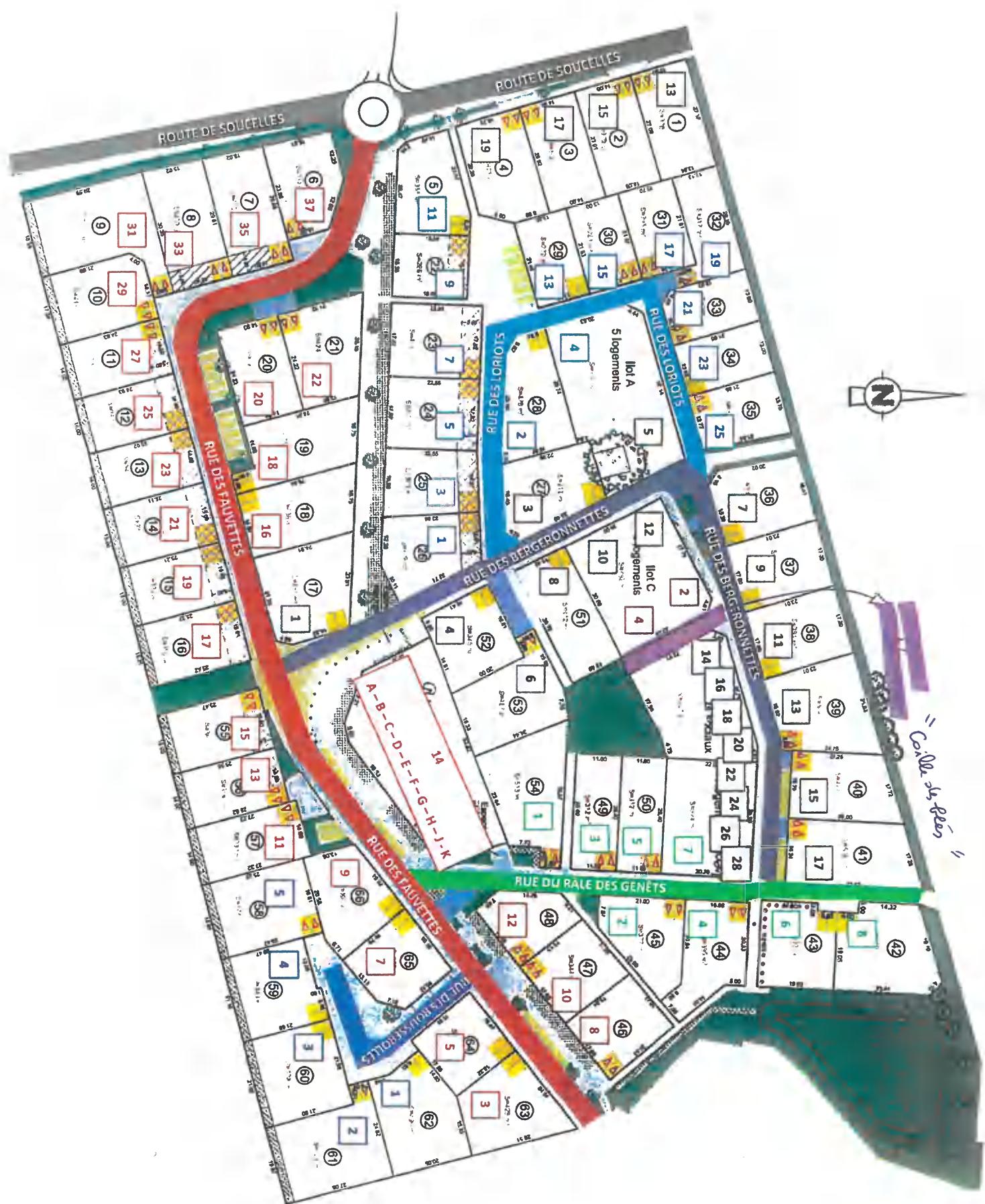
- Donne son accord.

Pour extrait certifié conforme,
A TIERCE, le 19/02/2021

Le Maire
Jean-Jacques GIRARD



NUMEROTATION – LOTISSEMENT LES JARDINS DES FAUVETTES



TIERCE (49)
ZAC Le Bourg JOLY

**PREScriptions ARCHITECTURALES ET
URBAINES**

FICHES DE LOTS
l'lot D et lots libres

ATELIER SITES ET PROJETS
architecte urbain mandataire

5 rue de la Marne

85600 Montreuil

02 51 46 86 43

Agence 7 Lieux

physique

Atelio Maine Coordonnées

BET VTD

Echelle:1/400 - Format A3 - Date: 30/06/2020

Légende

Parcelles constructibles

Emprise constructible :
limite de cette emprise : suivre les avenues principales à l'ouest d'offres sont aménagées.
Pour les lots 3, 4 et 5 les constructions en R+1 peuvent venir au-delà de la limite de la zone de
établissement dans la limite de l'emprise constructible (l'lot D ou CHAUP).

Volume constructible limité en hauteur : 1 m maximum à l'exception pour rapport
au terrain et au voisinage pour un édifice en fond de rue (voir spécification lot D)

Implantation en limite séparative obligatoire pour tour ou partie de la
construction (tour minimum : 1m et du côté de la zone constructible)

Réseau minimal du RDC

Linee d'assainissement ou la ligne d'émissaire obligatoire tout jusqu'à la façade de
la maison et de l'aire servante à l'effect.

Permis de 4 m et 4 m minimum de hauteur imposée en acrotre peuvent être pris en
partie dans la bande d'accroche et en partie sur la ligne d'accroche.

Altérité de référence

Arrêté en cours de projet et au lancement de la rénovation
(11 m² d'espaces maximum)

Emplacement prévu pour une place de stationnement (spécifique lot D)

Gestion obligatoire des 2 places de stationnement non clôtures en arrière
(spécifique les 3ères)

Indication des places de stationnement dans les zones servies (s. indication du plan).
Places de stationnement doivent être réservées aux résidents et aux visiteurs de la résidence
accordé à deux 2 lots voisins, lorsque cela peut être en vertu de l'ordre de la forme
d'aménagement pour faciliter l'accès au stationnement)

Bande partagée de 2 x 0,5 m de largeur en accompagnement du
stationnement arrière (spécifique lot D)

Limité de type A : Jardin avec ouvert l'usage du pied de fronde
(spécifique les 3ères)

Limité de type B : Halle résidentielle
Construction en bois et en métal et en bois et en métal et en bois de propriété, 1,3 m de haut, partition
permettre avec une largeur minimale de 1,50 m

Limité de type C : Halle vélo

Construction en bois et en métal, 1,3 m de haut
Possibilité de fermeture ou de brise vue (mur et portail et enduit,
passage bois...)

1,00 m de haut maximum et 4,50 m de long maximum

Possibilité de fermeture ou de brise vue (mur et portail et enduit,
passage bois, portail...)

1,50 m de haut maximum (spécifique lot D)

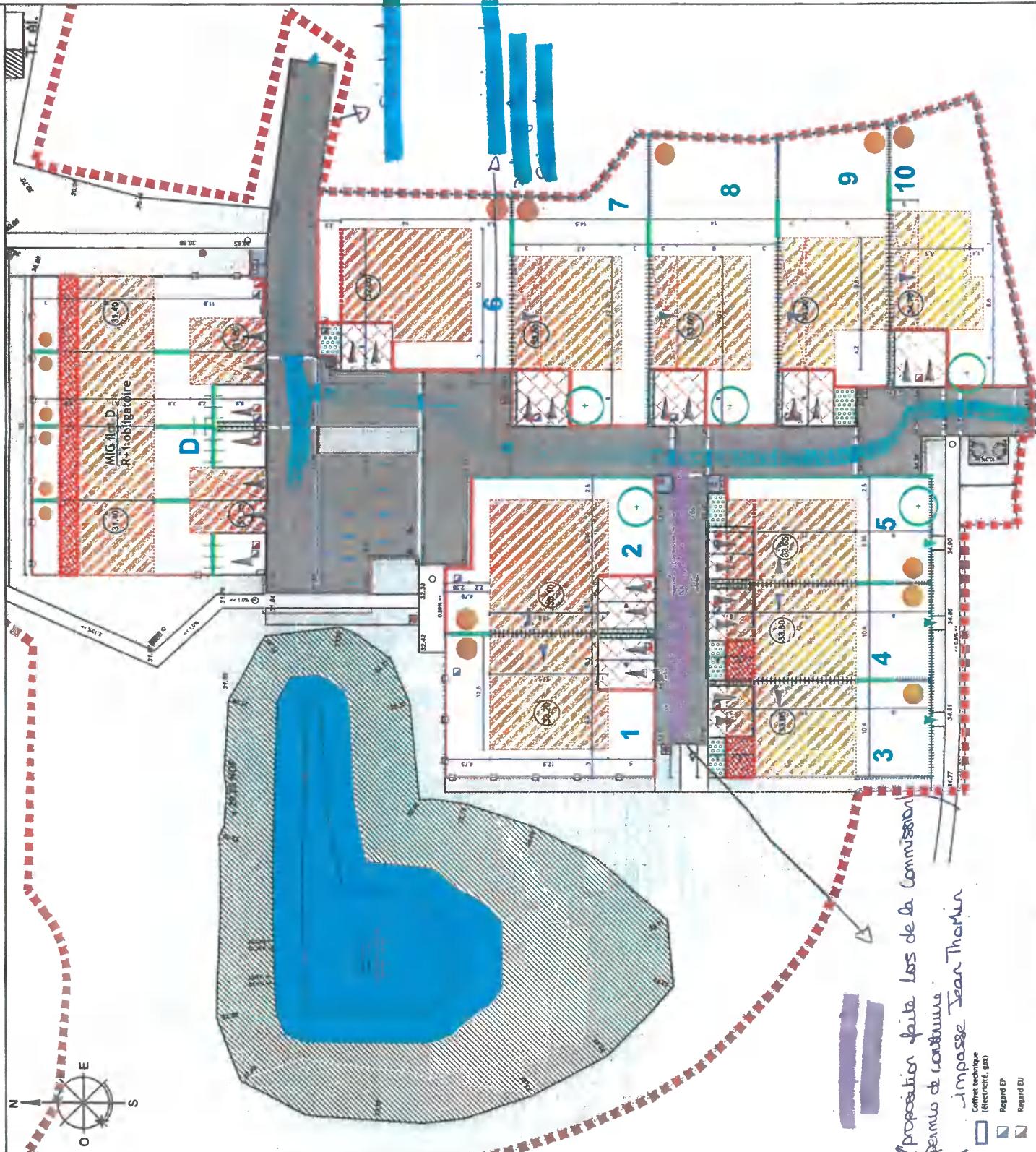
Limité de type D : Halle vélo facile réalisée pour l'entrepreneur sur le domaine
privé
(étage autorisé en retrait de 1m de la limite de propriété, 1,5 m de haut)

Muret de soutènement bas réalisé par l'entrepreneur sur le domaine privé

Citure grillagée réalisée par l'entrepreneur

Propriété individuelle d'emplacement du portillon
(réseau 1,50 m, hauteur 1,50 m maximum)

Arbre à planter par l'entrepreneur



proposition faite lors de la commission
permis de construire
Impasse Jean Thamin

Coffre technique
(électricité, gaz)
Réseau EP
Réseau DU